

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LEMBEYE
3 RUE DES ECOLES BP 4
64350 LEMBEYE

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 30.10.18 CIO202



6767028026 0000

M SOISSONG JEAN GABRIEL
PLATRIER
2 CHE DE LA VIEILLE COTE
64350 LEMBEYE

6767028026 0000

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 66 559 698 491
Référence de l'avis : 18 64 4228430 47
Numéro de contrat de prélèvement : M3 64 0107210 51
RUM* FR46ZZZ005002M364010721051
Numéro de propriétaire : 331 S00041V
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0550 MBWMCJ
M SOISSONG JEAN GABRIEL

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 370,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 586,00 €
Acomptes mensuels versés 1 216,00 €

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

* Référence Unique de Mandat

Compte à débiter :
FR76 1690 6030 0751 0874 0511 568
RJ MELEGRAND FERRONIERE SOPHIE
CRCA S CASTET LARLAS

Prochaines échéances 2018

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2018

17 SEPTEMBRE 2018	152,00 €
15 OCTOBRE 2018	152,00 €
15 NOVEMBRE 2018	66,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2019 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2019	158,00 €	17 JUIN 2019	158,00 €
15 FEVRIER 2019	158,00 €	15 JUILLET 2019	158,00 €
15 MARS 2019	158,00 €	16 AOUT 2019	158,00 €
15 AVRIL 2019	158,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	158,00 €
15 MAI 2019	158,00 €	15 OCTOBRE 2019	158,00 €

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES. LEMBEYE
 3 RUE DES ECOLES BP 4 64350 LEMBEYE
 Tél : 05 59 68 10 43

• Sur le montant de votre impôt :

SIP PAU NORD SAID PAU HIPPODROME 6 RUE D ORLEANS
 64027 PAU CEDEX
 Tél : 05 59 98 68 04

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune : 331 LEMBEYE

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	14,75 %	%	0,169 %	13,47 %	%	9,38 %	%	
Taux 2018	15,05 %	%	0,324 %	13,47 %	0,215 %	9,64 %	0,113 %	
Adresse	2 CHE DE LA VIEILLE COTE							
Base ①	976		976	976	976	976	976	
Cotisation	147		3	131	2	94	1	378
Cotisation lissée ②								
Adresse	3 CHE DE LA VIEILLE COTE							
Base ①	2895		2895	2895	2895	2895	2895	
Cotisation	436		9	390	6	279		1123
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2017	564		7	515	-	359	-	
2018	583		12	521	8	373	4	1501
Variation	+3,37 %	%	+71,43 %	+1,17 %	- %	+3,90 %	- %	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	41,73 %	%	2,29 %	30,86 %	%	14,90 %	%	
Taux 2018	42,56 %	%	2,70 %	30,86 %	0,549 %	14,80 %	0,445 %	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	34		34			42	34	
Cotisations								
2017	14		1			6		
2018	14		1			6		
Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	21
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »						Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 8 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			64
					Dégrevement « Habitation principale »			
					Dégrevement JA « État »			
					Dégrevement JA « Collectivité »			
Références administratives : 640 50 021 011 331 331 G S					Montant de votre impôt :			1586